

Résolution sur la situation de l'état de droit et des droits de l'homme dans la République du Guatemala

2022/2621(RSP) - 07/04/2022 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation de l'État de droit et des droits de l'homme dans la République du Guatemala.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes S&D, Renew, Verts/ALE et députés.

En 2019, le gouvernement de la République du Guatemala a décidé unilatéralement de mettre fin au mandat de la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala (CICIG), qui avait opéré pendant 12 ans dans le pays. Pendant la période où les autorités ont collaboré avec la CICIG, le Guatemala a fait preuve de progrès constants dans la poursuite des affaires de droits de l'homme et de corruption.

Depuis lors, cependant, le Guatemala a souffert d'un processus continu de cooptation institutionnelle et de démantèlement de l'État de droit, d'obstruction et de harcèlement systématiques du travail légitime des juges et des procureurs, de campagnes de diffamation, d'arrestations et d'intimidation des acteurs de la justice, en particulier ceux de la CICIG, du Bureau du procureur des droits de l'homme et du Bureau du procureur spécial contre l'impunité (FECI), et d'une intensification et d'une augmentation des agressions contre les organisations de la société civile et les défenseurs des droits de l'homme, ainsi que de leur criminalisation.

En 2021, le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) a recensé 103 attaques contre des défenseurs des droits humains et six meurtres, ainsi que 33 attaques contre des journalistes. Les défenseurs de l'environnement et de la terre, les populations et communautés autochtones et les défenseurs des droits des femmes sont confrontés à de graves menaces.

Le Parlement s'est dit préoccupé par la détérioration de l'État de droit au Guatemala et par les actions en justice engagées par la Cour suprême de justice et le procureur général contre des juges, des avocats et des procureurs indépendants qui enquêtent ou poursuivent des structures criminelles ayant des liens avec des hauts fonctionnaires de l'État et des propriétaires d'entreprises.

Les autorités guatémaltèques ont été appelées à :

- mettre fin à la criminalisation et à la détention, ainsi qu'aux campagnes médiatiques de discrédit, aux menaces et aux actes de harcèlement à l'encontre des opérateurs judiciaires impliqués dans la poursuite des affaires de corruption et dans la lutte contre l'impunité, ainsi qu'à ceux visant les défenseurs des droits de l'homme et les journalistes;
- mener des enquêtes immédiates, approfondies et impartiales sur les menaces, les actes de harcèlement et les campagnes de stigmatisation contre les acteurs de la justice et de la société civile, afin d'identifier les responsables et de les traduire devant des tribunaux compétents, indépendants et impartiaux;
- prendre d'urgence les mesures nécessaires pour garantir la sécurité et l'intégrité des juges, des procureurs, des avocats - y compris les anciens avocats de la CICIG - et des défenseurs des droits humains, ainsi que des personnes détenues, et pour préserver leur droit à une procédure régulière;

- garantir l'élection équitable des juges, en particulier en ce qui concerne l'élection du procureur général et du médiateur des droits de l'homme;
- prendre les mesures nécessaires pour renforcer la législation et les politiques visant à protéger les défenseurs des droits de l'homme, y compris les défenseurs de l'environnement et les journalistes.